© Drogues Info Service - 6 décembre 2025 Page /

Vos questions / nos réponses

CBD bonne ou mauvaise idée

Par Profil supprimé Postée le 30/05/2019 11:49

Bonjour, suite à une suspension de permis de 4 mois pour usage de stupéfiants, j'ai du arrêter de consommer du cannabis.

Depuis le 12 avril j'ai tout arrêté mais le manque est la et je ne m'en sort plus du tout. Je me demande si passer au CBD serai une bonne solution sachant que mon plaisir personnel n'est pas forcement la défonce mais plus rouler et fumer mon petit joint le soir.

J'ai un test urinaire pour récupérer mon permis dans 1 mois et j'ai peur que le CBD transforme mon test en positif.

Je ne sais plus quoi faire, j'ai de nombreux festivals partout ne Bretagne pendant l'été et je me voit mal ne pas fumer.

Mise en ligne le 04/06/2019

Bonjour,

Nous distinguons différents points dans votre demande. S'agissant du CBD et des tests de dépistage en vue de récupérer votre permis, si vous utilisez un CBD ne contenant aucune trace de THC, les seuls autorisés légalement en France, cela n'aura pas d'incidence sur les résultats de vos tests urinaires. Ces tests en effet ne réagissent qu'à la présence de THC et non de CBD. Nous vous rappelons que dans les urines, le THC reste détectable jusqu'à 70 jours après le dernier joint chez un fumeur régulier.

Concernant l'utilisation du CBD comme d'un "substitut" au cannabis, en tout cas comme d'un moyen permettant de faciliter l'arrêt du cannabis, les témoignages sont assez variables et il n'y a finalement qu'en expérimentant par soi-même qu'il parait possible de se faire une idée du caractère aidant ou pas. Il nous sera difficile de vous assurer de quoi que ce soit à ce niveau, de vous dire si oui ou non, personnellement, vous pourriez trouver avec le CBD un moyen de rendre l'arrêt du cannabis moins éprouvant.

Vous avez arrêté de consommer depuis quelques semaines et semblez dire que c'est toujours très difficile à vivre pour vous. Sachez que vous pourriez être reçu dans le cadre d'une CJC (Consultation Jeunes Consommateurs) pour être conseillé et épaulé dans votre démarche. Ces dispositifs spécialement dédiés aux jeunes jusqu'à 25 ans proposent des consultations individuelles, confidentielles et gratuites. Nous vous

joignons à toutes fins utiles les coordonnées de la CJC la plus proche de chez vous ainsi qu'un lien vers un article de notre site présentant ce dispositif.

Si vous avez besoin de revenir vers nous, n'hésitez pas bien sûr. Nous sommes joignables tous les jours de 8h à 2h au 0 800 23 13 13 (appel anonyme et gratuit) ainsi que par Chat de 14h à minuit.

Avec tous nos encouragements.

Cordialement.

Pour obtenir plus d'informations, n'hésitez pas à prendre contact avec les structures suivantes :

CSAPA Douar Nevez à Ploermel

25 boulevard Laënnec **56800 PLOERMEL**

Tél: 02 97 73 39 81

Site web: <u>www.douarnevez.com</u>

Accueil du public : Sur rendez-vous : lundi 8h30-13h30 et de 16h-18h - Mardi 8h30-19h00- Mercredi de 9h00-13h00 - Jeudi 8h-19h et Vendredi 8h30-16h00

Consultat° jeunes consommateurs : Sur place, sur rendez-vous. Consultation à la Mission Locale le mardi après-midi ainsi qu'à la Maison des Adolescents de Ploërmel les mercredis toute la journée et à la Maison Pop à Questembert les jeudi après-midi sur rendez-vous.

Voir la fiche détaillée

En savoir plus:

• "Les CJC"